

Date de génération de ce justificatif : 07/09/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

TERRES D'ICI – Constitution de société

Référence : L023054

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 12 janvier 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 25/11/2023, il a été constitué une SCIC SAS à capital variable dénommée : TERRES D'ICI Siège social : 9 Le Giffard, 35610 SAINS Capital minimum : 26.400€ Capital initial : 26.400€ Objet : L'acquisition, la propriété, la prise à bail, l'administration, la gestion, l'exploitation et le soin de biens immobiliers – La mise à bail ou toute autres mises à disposition de bien immeubles et meubles en faveur des paysannes – La location de tout bien et droits mobiliers ou immobiliers. Associer des citoyennes et paysannes sur le territoire dans une dynamique sociale gouvernance, vente directe, portes ouvertes, transmission de savoirs et de traditions rurales, chantiers collectifs.....) Et généralement, toutes activités annexes, connexes ou complémentaires, sy rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, de nature à permettre directement ou indirectement le développement ou la réalisation de son objet d'utilité sociale. Président : M. Thibaut SODOIR, 1 rouilland, 35120 SAINT-BROLADRE. Admissions aux assemblées et droits de vote : L'assemblée générale se compose de tous les coopératerres, y compris ceux admis es au sociétariat au cours de l'assemblée, dès qu'ils auront été admis es à participer au vote. Clauses d'agrément : Toute les transmissions de parts sociales, à titre gracieux ou onéreux y compris entre coopératerres sont soumises à l'agrément préalable du Conseil collégial et présentées en Assemblée générale. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-MALO

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
